Animaux au compagnie

Questions fréquemment posées

Belfius direct ASSURANCES

Belfius Insurance SA, connue sous le nom commercial Belfius Direct Assurances, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064, est une entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le numéro 0037 par la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, B 1000 Bruxelles.
IBAN: BE94 0689 3935 6414 - BIC: GKCCBEBB

Table des matières

Qu'est-ce qu'une Assurance Animaux de compagnie ?	3
Que couvre une Assurance Animaux de compagnie ?	3
À quel vétérinaire pouvez-vous vous adresser?	4
À partir de quand mon animal de compagnie est-il couvert?	4
Y a-t-il une limite annuelle pour les indemnisations?	4
La chirurgie du syndrome obstructif respiratoire du brachy-céphale est-elle assurée?	5
Jusqu'à quel âge puis-je assurer mon animal de compagnie?	5
La prime augmentera-t-elle chaque année à mesure que mon animal de compagnie vieillit?	5
Puis-je bénéficier d'un tarif spécial si j'assure plusieurs animaux de compagnie?	5
Puis-je assurer tous mes animaux de compagnie en même temps avec une seule prime?	5
Quelles races puis-je assurer?	5
Comment puis-je demander le remboursement de mes frais vétérinaires?	5
Mon animal est-il également assuré lorsque je suis en vacances?	6
Y a t il un plafond d'intervention?	6

Qu’est-ce qu’une Assurance Animaux de compagnie ?

Une Assurance Animaux de compagnie est une assurance qui couvre les frais imprévus pour votre chien ou chat. Il s’agit des frais vétérinaires liés à une maladie ou à un accident.

Que couvre une Assurance Animaux de compagnie ?

L’Assurance Animaux de compagnie couvre 80% des frais vétérinaires avec dans la garantie de base un plafond d’intervention de 1.500€ par sinistre pour les chiens et de 1.000€ par sinistre pour les chats. Ceci comprend, entre autres, les radiographies, les coloscopies, les opérations...

Vous pouvez choisir d’augmenter ce plafond d’intervention jusqu’à 2.500€ pour un chien ou 2.000€ pour un chat, ou même d’opter pour un plafond d’intervention illimité. Ces choix augmentent le montant de votre prime. Le taux de remboursement reste inchangé et ce quel que soit le plafond choisit, il sera de 80% par sinistre.

Les éléments suivants sont également inclus:

- Vous recevez une indemnisation jusqu’à 750€ en cas de vol ou de perte de votre animal.
- Vous recevez une indemnisation jusqu’à 750€ pour les frais de publicité si votre animal s’est enfui.
- Vous recevez une indemnisation jusqu’à 750€ pour les frais de garde de votre animal*.

* Si, lors d’une hospitalisation imprévue et prolongée (plus de 4 jours), vous ne trouvez pas de solution de garde pour votre/vos animal(aux), vous pouvez les faire héberger à nos frais dans un chenil ou un hôtel pour animaux.

Vous pouvez compléter cette couverture de base avec trois garanties optionnelles.

La garantie d’augmentation du plafond d’intervention:

Vous pouvez augmenter le plafond d’intervention par sinistre jusqu’à 2.500€ pour les chiens ou 2.000€ pour les chats, ou même opter pour un remboursement sans plafond.

La garantie Budget de Prévention:

Vous bénéficiez chaque année d'un remboursement jusqu'à 75€ pour des soins préventifs chez le vétérinaire. Les soins couverts sont notamment:

- Vaccinations
- Traitements antiparasitaires
- Vermifuges
- Coupe des griffes
- Détartrage

La garantie Voyage

Vous recevez jusqu'à 2 000€ pour les annulations de voyage. Si votre animal a un accident avant votre départ en voyage ou doit subir une opération vitale, nous prenons en charge non seulement les frais vétérinaires, mais aussi les frais d'annulation non remboursables de votre voyage.

Les frais vétérinaires occasionnés pendant votre séjour à l'étranger de moins de 3 mois sont également couverts, à condition que le traitement ne puisse pas attendre votre retour en Belgique.

Que ne couvre pas, entre autres, l'Assurance Animaux de compagnie?

- Les consultations de routine.
- Les frais vétérinaires liés à une maladie qui existait déjà avant la souscription de l'assurance.
- L'enterrement et l'euthanasie (sauf en cas de souffrance insupportable).
- Les soins dentaires, sauf s'ils sont causés par un accident.

À quel vétérinaire pouvez-vous vous adresser?

Vous pouvez vous adresser à n'importe quel vétérinaire inscrit à l'Ordre des vétérinaires en Belgique. Si vous possédez la garantie Voyage, vous pouvez également vous rendre chez un vétérinaire à l'étranger pour les frais vétérinaires durant votre séjour de moins de 3 mois, à condition que le traitement ne puisse pas attendre votre retour en Belgique.

À partir de quand mon animal de compagnie est-il couvert?

Il existe un délai d'attente de 3 mois pour être indemnisé en cas de maladie et de luxation de la rotule. En cas d'accident, vous serez remboursé immédiatement et il n'y a donc pas de délai d'attente.

Y a-t-il une limite annuelle pour les indemnisations?

Non, nous vous indemnisons par sinistre distinct et non selon une limite annuelle. Votre animal de

compagnie doit être traité trois fois dans la même année dans le cadre de trois sinistres distincts? Avec nous, vous serez en principe remboursé jusqu'à 7.500€ (chien) ou jusqu'à 6.000€ (chat) si vous avez choisi la couverture jusqu'à 2.500 € (chien) ou 2.000 € (chat), ou bénéficierez d'une couverture illimitée si vous avez opté pour la formule sans plafond d'intervention.

La chirurgie du syndrome obstructif respiratoire du brachycéphale est-elle assurée?

Oui, si l'affection n'existait pas avant la prise d'effet du contrat d'assurance.

Jusqu'à quel âge puis-je assurer mon animal de compagnie?

Si vous souscrivez une assurance avant que votre animal de compagnie ait 8 ans (chien) ou 9 ans (chat), il est assuré tant que la police est valable. La seule garantie complémentaire qui ne s'applique plus lorsque l'animal a plus de 6 ans est le décès à la suite d'une maladie.

La prime augmentera-t-elle chaque année à mesure que mon animal de compagnie vieillit?

Oui, mais dans une moindre mesure. Notre principe est de proposer un prix adapté à chaque race et à chaque âge. Cette approche nous permet de vous proposer des prix intéressants.

Puis-je bénéficier d'un tarif spécial si j'assure plusieurs animaux de compagnie?

Nous voulons offrir un prix sur mesure pour chaque animal. C'est pourquoi nous n'accordons pas de réduction supplémentaire si vous assurez plusieurs animaux.

Puis-je assurer tous mes animaux de compagnie en même temps avec une seule prime?

Pour l'instant, c'est impossible. Vous pouvez très facilement souscrire une assurance pour chaque animal de compagnie via notre site web.

Quelles races puis-je assurer?

Nous assurons toutes les races de chiens et de chats, y compris les croisements. Si vous ne trouvez pas la race de votre animal lors du calcul de votre offre, contactez-nous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Comment puis-je demander le remboursement de mes frais vétérinaires?

Payez les frais vétérinaires et conservez la facture. Faites compléter le formulaire de déclaration de sinistre par le vétérinaire et remettez-nous le formulaire dans les 60 jours suivant la déclaration du sinistre. Vous avez reçu ce document avec votre contrat mais vous pouvez aussi le télécharger ici.

Informez-nous dans les 8 jours suivant la maladie ou l'accident et envoyez-nous les factures dès qu'elles vous parviennent. Vous pouvez déclarer vos frais et nous transmettre les documents nécessaires via votre Espace Client personnel ou via les formulaires généraux sur notre site web.

Mon animal est-il également assuré lorsque je suis en vacances?

Si vous possédez la garantie Voyage, les frais vétérinaires sont également couverts durant votre séjour à l'étranger de moins de 3 mois, à condition que le traitement ne puisse pas attendre votre retour en Belgique.

Y a t il un plafond d'intervention?

Nous remboursons 80% des frais vétérinaires, avec un plafond d'intervention par sinistre qui dépend de vos choix. Dans la garantie de base, nous remboursons jusqu'à 1.500€ pour un chien et 1.000€ pour un chat. Vous pouvez augmenter ces montants à 2.500€ pour un chien et 2.000€ pour un chat, ou même opter pour un remboursement illimité.